

- **Recommandation 1** – Accorder les dix jours de congé de maladie payés prévus par le projet de loi C-3. Le corriger en remplaçant le modèle d’accumulation de congés par un modèle qui donne l’accès complet aux dix jours de congé par année dès le début d’un nouvel emploi et au début de chaque année civile.
- **Recommandation 2** – Transformer l’assurance-emploi (AE) en un programme équitable et accessible pour tous les travailleurs en établissant une règle d’admissibilité pancanadienne de 360 heures ou 12 semaines pour toutes les prestations et en fixant le plancher des prestations à 500 \$ par semaine. Élargir immédiatement les mesures de relance économique de l’AE mises en place durant la pandémie, rétroactivement au 24 septembre 2022, jusqu’à la mise en place de réformes.
- **Recommandation 3** – Mettre en place une prestation canadienne pour les personnes handicapées qui leur permet de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté, pour laquelle la définition la plus large possible de handicap sert à établir l’admissibilité et qui est accessible à toute personne résidant au Canada, peu importe son statut d’immigrant. Réduire les obstacles à la production de déclaration de revenus pour permettre à tous d’accéder aux prestations et inclure une procédure d’appel rapide par le biais d’un tribunal administratif accessible.
- **Recommandation 4** – Contrer la pauvreté chez les adultes célibataires en âge de travailler en élargissant l’allocation canadienne pour les travailleurs, tout en réduisant les obstacles à la production de déclaration de revenus et en mettant en place une procédure d’appel rapide par le biais d’un tribunal administratif accessible.
- **Recommandation 5** – Élargir l’admissibilité à l’allocation canadienne pour enfants à tous les enfants qui résident au Canada, peu importe leur statut d’immigrant. Investir dans des stratégies ciblées d’approche communautaire pour permettre aux Autochtones de bénéficier des prestations et pour réduire les obstacles auxquels ils font face.



**CENTRE D’ACTION POUR LA SÉCURITÉ
DU REVENU**

Income Security Advocacy Centre
www.incomesecurity.org

Le Centre d'action pour la sécurité du revenu est un service juridique spécialisé, financé par Aide juridique Ontario. Notre mandat consiste à promouvoir les droits et les intérêts des Ontariens à faible revenu sur le plan de la sécurité du revenu et de l'emploi. Nous nous en acquittons par le biais de causes types, de la promotion de politiques, du développement communautaire et d'éducation du public.

Fondé en 2001, le Centre est régi par un conseil d'administration communautaire qui est représentatif de toutes les régions de l'Ontario. Notre conseil compte des chargés de cas en matière juridique et des personnes ayant un faible revenu, dont des Autochtones, des personnes racisées, des personnes handicapées et des prestataires de programmes de soutien du revenu.

Nous émettons les cinq recommandations suivantes pour le budget de 2023.

1. Accorder les dix jours de congé de maladie payés prévus par le projet de loi C-3

En 2022, plusieurs provinces ont connu les pires éclosions de COVID-19 à ce jour. La transmission rapide d'Omicron signifie que nombre de travailleurs continuent de tomber malades et doivent s'isoler. Si le Canada entend mettre un terme à la pandémie, il doit adopter immédiatement la mesure prévue par la législation fédérale qui prévoit dix jours de congé payés.

Les travailleurs qui ne bénéficient pas de congés de maladie payés et qui doivent choisir entre s'occuper de leur santé et toucher un revenu sont souvent forcés de travailler. Et pourtant, l'une de stratégies les plus efficaces pour contrôler les maladies infectieuses est de rester à la maison¹. Les congés de maladie rémunérés sont essentiels pour assurer une protection équitable des travailleurs. Les personnes racisées à faible revenu ont été les plus lourdement touchées par la pandémie². Elles sont plus susceptibles de faire des travaux jugés « essentiels », notamment en agriculture et dans des entrepôts³, où le risque de transmission est plus élevé. Souvent, ces lieux de travail n'offrent pas de congés de maladie payés, ce qui est injuste et représente une menace pour la santé publique et l'économie.

Nous saluons l'arrivée du projet de loi C-3, qui assure dix jours de congé de maladie payés aux travailleurs sous réglementation fédérale en vertu du *Code canadien du travail*. Toutefois, il est décourageant de voir qu'on n'ait pas encore adopté ces congés de maladie et qu'ils n'entreront pleinement en vigueur qu'au 1^{er} décembre 2022. Nous sommes également inquiets du modèle d'accumulation de congés prévu dans le projet de loi. Il est important que les travailleurs aient des congés de maladie payés adéquats, universels et facilement accessibles. Les personnes qui commenceront un nouvel emploi accumuleront seulement trois jours au cours de la période d'attente de 30 jours, puis elles accumuleront un jour de congé de maladie payé par mois, jusqu'à concurrence de 10 jours. Le modèle d'accumulation mensuel fera en sorte que plusieurs travailleurs ne bénéficieront d'aucune protection. Les personnes qui occupent des postes temporaires ou précaires – de manière disproportionnée des travailleurs racisés et immigrants – peineront particulièrement à obtenir des congés de maladie payés adéquats.

- **Recommandation 1** – Accorder les dix jours de congé de maladie payés prévus par le projet de loi C-3. Corriger le projet de loi C-3 en remplaçant le modèle d’accumulation de congés par un modèle qui donne l’accès complet aux dix jours de congé par année dès le début d’un nouvel emploi et au début de chaque année civile.

2. Transformer l’assurance-emploi en un programme adéquat et accessible

Nous saluons l’initiative du gouvernement fédéral de réviser le régime d’assurance-emploi (AE). Une réforme visant à répondre aux besoins des travailleurs canadiens qui perdent leur emploi, tombent malades, prennent un congé parental ou sont dans l’incapacité de travailler s’impose depuis longtemps. Les travailleurs, notamment ceux à faible revenu et en situation précaire, ont de plus en plus de difficultés à remplir les conditions d’admissibilité au régime d’AE. Ces changements ont touché plus lourdement les femmes, les Autochtones, les personnes racisées ou handicapées et les travailleurs migrants. Par conséquent, nous faisons les recommandations suivantes :

1. Établir une nouvelle règle d’admissibilité pancanadienne aux prestations d’AE de 360 heures ou 12 semaines;
2. Établir un plancher de prestations de 500 \$ par semaine;
3. Éliminer les règles injustes d’exclusion qui portent préjudice principalement aux travailleurs vulnérables (notamment la règle applicable aux démissions et aux congédiements);
4. Élargir l’accès afin d’inclure les travailleurs migrants et ceux faussement classés comme entrepreneurs autonomes;
5. Élargir immédiatement les mesures de relance mises en place durant la pandémie, rétroactivement au 24 septembre 2022, jusqu’à l’adoption de ces réformes.

Nous soutenons également les [recommandations de l’Ontario Community Legal Clinics Employment Insurance Working Group](#).

- **Recommandation 2** – Transformer l’assurance-emploi en un programme équitable et accessible pour tous les travailleurs en établissant une règle d’admissibilité pancanadienne de 360 heures ou 12 semaines pour toutes les prestations et en fixant le plancher des prestations à 500 \$ par semaine. Élargir immédiatement les mesures de relance de l’AE mises en place durant la pandémie, rétroactivement au 24 septembre 2022, jusqu’à l’adoption des réformes.

3. Sortir les personnes handicapées de la pauvreté

Les personnes handicapées sont deux fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que le reste de la population, et jusqu’à un tiers des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes handicapées. Cette pauvreté est amplifiée pour les personnes autochtones ou racisées et pour les parents seuls^{4,5}, ainsi que pour les personnes au statut d’immigrant précaire. Comme les personnes

handicapées n'ont pas bénéficié d'une augmentation des garanties de revenu au cours des 15 dernières années, contrairement aux enfants et aux personnes âgées, il faut agir immédiatement.

Le dépôt du projet de loi C-22, soit la *Loi visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l'établissement de la prestation canadienne pour les personnes handicapées et apportant une modification corrélative à la Loi de l'impôt sur le revenu*⁶, le 2 juin 2022 était une bonne nouvelle. Pour que la prestation canadienne pour les personnes handicapées parvienne à réduire la pauvreté chez cette population, nous faisons les recommandations suivantes :

1. Adopter la définition la plus large possible de handicap dans l'établissement de l'admissibilité;
 2. Veiller à ce que le montant des prestations soit suffisant pour permettre aux personnes handicapées de vivre au-dessus du niveau de pauvreté;
 3. Veiller à ce que les prestations ne fassent pas l'objet de dispositions de récupération;
 4. Élargir l'admissibilité pour inclure toutes les personnes qui vivent au Canada, peu importe leur statut d'immigrant;
 5. Prévenir les obstacles à la production de déclaration de revenus pour les populations marginalisées ou à faible revenu afin d'augmenter l'accès aux prestations;
 6. Assurer une procédure d'appel transparente et rapide par le biais d'un tribunal administratif.
- **Recommandation 3** – Mettre en place une prestation canadienne pour les personnes handicapées qui leur permet de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté, qui adopte la définition la plus large possible de handicap dans l'établissement de l'admissibilité et qui est accessible à toute personne résidant au Canada, peu importe son statut d'immigrant. Réduire les obstacles à la production de déclaration de revenus pour permettre à tous de bénéficier des prestations et inclure une procédure d'appel rapide par le biais d'un tribunal administratif.

4. Contrer la pauvreté chez les adultes célibataires en âge de travailler en élargissant l'allocation canadienne pour les travailleurs

Les personnes célibataires en âge de travailler, dont plusieurs bénéficient de l'aide sociale, connaissent les taux et les niveaux de pauvreté les plus élevés à l'échelle du pays⁷. Les charges de travail d'Ontario au travail (OT) et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) sont constituées respectivement de 61 % et 79 % de célibataires en âge de travailler⁸. Les clients célibataires reçoivent 733 \$ par mois d'OT et 1 228 \$ de POSPH s'ils sont admissibles à ce programme⁹. Ils sont donc forcés à vivre entre 45 % et 64 % en dessous du seuil de pauvreté et dans une grande pauvreté, selon les Mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation¹⁰.

Compte tenu de l'inflation, il est de moins en moins possible pour ces personnes de payer leurs mesures de soutien, leur transport, l'accès numérique pour personnes handicapées, en plus de leurs besoins fondamentaux en matière de nourriture et d'abri. Malheureusement, certaines personnes se tournent vers l'aide médicale à mourir parce qu'elles n'ont plus les moyens de vivre¹¹. Comme les logements accessibles et subventionnés se font rares, le loyer que paient environ 70 % des bénéficiaires d'aide sociale est fixé par le marché. En Ontario, 67 % des ménages qui dépendent de l'aide sociale souffrent d'insécurité alimentaire. Près de la moitié d'entre eux sont en grave situation

d'insécurité alimentaire et connaissent une réduction à la fois de la quantité et de la qualité des aliments qu'ils ont les moyens d'acheter¹².

La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté a atteint son objectif de réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020¹³ grâce à des investissements dans l'allocation canadienne pour enfants, le Supplément de revenu garanti et des prestations d'urgence temporaires pendant la pandémie¹⁴. Même si les enfants et les personnes âgées continueront de recevoir du soutien, les célibataires en âge de travailler demeureront en situation de pauvreté grave parce que peu de prestations leur sont offertes. Si le Canada entend maintenir la cible de 2020, il doit s'attaquer au problème de la pauvreté chez les célibataires en âge de travailler.

L'allocation canadienne pour les travailleurs consiste en un crédit d'impôt remboursable qui ne fait pas l'objet de mesures de récupération. Maytree et Centres communautaires d'alimentation du Canada recommandent de l'étendre au Supplément canadien pour les adultes en âge de travailler (SCAAT) proposé. Ce supplément, qui fournira une prestation plancher de \$3 000 et une prime de soutien à l'emploi de 1 000 \$ pour un montant total maximum de 4 000 \$, sera accessible à toutes les personnes célibataires, qu'elles travaillent ou non¹⁵. Élever le revenu de base permettra aux personnes qui vivent dans une grande pauvreté d'accéder au marché du travail. Dans sept provinces, les revenus d'aide sociale s'élèveraient alors au-dessus du seuil de la pauvreté économique extrême, et le SCAAT réduirait l'ampleur de la pauvreté d'un taux allant de 9 à 39 % à l'échelle du Canada¹⁶. Grâce au SCAAT, on pourra enregistrer des gains mesurables en matière de réduction de l'écart des prestations reçues par les célibataires en âge de travailler qui vivent dans la pauvreté. Ce programme s'appuie sur une infrastructure existante et sa mise en œuvre peut être rapide.

1)

Nous recommandons l'ajout de deux actions importantes pour la mise en place du SCAAT : d'abord, prévenir les obstacles à la production de déclaration de revenus auxquels font face les personnes à faible revenu afin de leur permettre de bénéficier des prestations¹⁷; ensuite, instaurer une procédure d'appel transparente et rapide par le biais d'un tribunal administratif.

- **Recommandation 4** – Contrer la pauvreté chez les adultes célibataires en âge de travailler en élargissant l'allocation canadienne pour les travailleurs tout en réduisant les obstacles à la production de déclaration de revenus et en mettant en place une procédure d'appel rapide par le biais d'un tribunal administratif.

5. Améliorer l'accès à l'allocation canadienne pour enfants (ACE)

Le gouvernement fédéral a mis en place l'ACE dans le but d'aider les familles à faible ou à moyen revenu à assumer les coûts liés à l'éducation de leurs enfants et de réduire la pauvreté des enfants. Toutefois, plusieurs enfants continuent de vivre dans la pauvreté au Canada. En 2019, 17,7 % des enfants de moins de 18 ans et 18,5 % des enfants de moins de six ans vivaient dans la pauvreté¹⁸.

Deux obstacles importants à l'accès à l'ACE l'ont empêchée de réduire la pauvreté chez les enfants :

- (i) **Admissibilité** : Certains des enfants les plus vulnérables au Canada sont exclus de cette prestation importante, en l'occurrence les enfants de demandeurs d'asile, et ce, même s'ils sont nés au pays. Par conséquent, 24 000 enfants de moins de 18 ans n'étaient pas admissibles à l'ACE en 2017¹⁹. Cette exclusion porte particulièrement préjudice aux femmes et aux personnes racisées et prive les enfants issus de groupes marginalisés²⁰ de prestations qui permettraient de combler leurs besoins fondamentaux.
- (ii) **Versement** : Le versement de cette prestation par l'entremise du régime fiscal pose un obstacle aux familles autochtones qui vivent dans des réserves, seulement 79 % d'entre elles en ayant bénéficié en 2017, comparativement à 97 %
- (iii) pour les familles au sein de la population générale²¹.

Nous recommandons d'étendre l'admissibilité à l'ACE à tous les enfants qui résident au Canada. Les coûts qu'implique cette mesure sont minimes : 160 millions de dollars de plus par année, ce qui est bien en deçà de 1 % des paiements totaux d'ACE²². Nous demandons aussi au gouvernement fédéral d'investir dans des stratégies ciblées de sensibilisation, d'éducation et de soutien communautaires afin que les Autochtones et les communautés qu'on tend à négliger jouissent de cette prestation essentielle.

- **Recommandation 5** – Élargir l'admissibilité à l'allocation canadienne pour enfants à tous les enfants qui résident au Canada, peu importe leur statut d'immigrant. Investir dans des stratégies ciblées de sensibilisation afin que les Autochtones bénéficient de cette prestation.

Notes

¹ Decent Work and Health Network (August 2020). *Before it's too late: How to close the paid sick days gap during COVID-19 and beyond*. Retrieved October 7, from https://d3n8a8pro7vhm.cloudfront.net/dwhn/pages/135/attachments/original/1604082294/DWHN_BeforeItsTooLate.pdf?1604082294, p. 4.

² Decent Work and Health Network (August 2020). *Before it's too late: How to close the paid sick days gap during COVID-19 and beyond*. Retrieved October 7, 2022, from https://d3n8a8pro7vhm.cloudfront.net/dwhn/pages/135/attachments/original/1604082294/DWHN_BeforeItsTooLate.pdf?1604082294, pp. 4-6.

³ Decent Work and Health Network (August 2020). *Before it's too late: How to close the paid sick days gap during COVID-19 and beyond*. Retrieved October 7, 2022, from https://d3n8a8pro7vhm.cloudfront.net/dwhn/pages/135/attachments/original/1604082294/DWHN_BeforeItsTooLate.pdf?1604082294, p. 5.

⁴ Canadian Centre for Policy Alternatives (July 2020). *Alternative Federal Budget Recovery Plan*. Retrieved October 7, 2022, from <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/alternative-federal-budget-recovery-plan>, p. 57.

⁵ DAWN (2019). *More Than A Footnote: A Research Report on Woman and Girls with Disabilities in Canada*, Retrieved October 7, 2022, [https://www.dawncanada.net/media/uploads/page_data/page-64/beyond_crpd_final_eng_\(2\).pdf](https://www.dawncanada.net/media/uploads/page_data/page-64/beyond_crpd_final_eng_(2).pdf), p. 31.

⁶ Bill C-22, *An Act to reduce poverty and to support the financial security of persons with disabilities by establishing the Canada disability benefit and making a consequential amendment to the Income Tax Act* (2021). First Reading June 22, 2021, 43rd Parliament, 2nd session. Retrieved October 7, 2022, from <https://www.parl.ca/DocumentViewer/en/44-1/bill/C-22/first-reading>.

⁷ Talwar Kapoor, Garima, Mohy Tabbara, Sherri Hanley and Sasha McNicoll. *How to Reduce the Depth of Single Adult Poverty in Canada: Proposal for a Canada Working-Age Supplement*. Maytree & Community Food Centres Canada (September 2022). Retrieved October 7, 2022, <https://maytree.com/wp-content/uploads/canada-working-age-supplement-report.pdf>, p. 1.

⁸ Tabbara, Mohy (July 2022). *Social Assistance Summaries*, 2021. Maytree. Retrieved October 7, 2021, from https://maytree.com/wp-content/uploads/Social_Assistance_Summaries_All_Canada.pdf, p. 61.

⁹ *Ontario Disability Support Program Act* (1997). O. Reg. 222/98, s.30, 31. Retrieved October 7, 2022, from <https://www.ontario.ca/laws/regulation/980222> and *Ontario Works Act* (1997). O. Reg 134/98, s. 41, 42. Retrieved October 7, 2022, from <https://www.ontario.ca/laws/regulation/980134>.

¹⁰ The Market Basket Measure “based on the cost of a specific basket of goods and services representing a modest, basic standard of living. It includes the costs of food, clothing, shelter, transportation and other items.” See Statistics Canada (2022, March 23). *Market Basket Measure (MBM) thresholds for the reference family by Market Basket Measure region, component and base year*. Retrieved October 7, 2022, from <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/en/tv.action?pid=1110006601>, note 2.

¹¹ Favaro, Avis. “Woman with disabilities nears medically assisted death after futile bid for affordable housing” (30 April, 2022). *CTV News*. Retrieved October, 7, 2022, from <https://www.ctvnews.ca/health/woman-with-disabilities-nears-medically-assisted-death-after-futile-bid-for-affordable-housing-1.5882202>.

¹² Tarasuk, Valerie, Tim Li and Andrée -Anne Fafard St-Germain (2022). *Household food insecurity in Canada, 2021*. Toronto: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). Retrieved October 7, 2022, from <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/08/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2021-PROOF.pdf>, 20-21.

¹³ Government of Canada. *Opportunity for All: Canada’s First Poverty Reduction Strategy (2018)*. Retrieved October 7, 2022, from <https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/poverty-reduction/reports/poverty-reduction-strategy-report-EN.pdf>, p. 3.

¹⁴ Government of Canada (23 March 2020). “Canada’s poverty rate decreased significantly in 2020.” Retrieved October 7, 2022, from <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/news/2022/03/canadas-poverty-rate-decreased-significantly-in-2020-federal-emergency-and-recovery-benefits-mitigated-the-pandemics-economic-impact.html>

¹⁵ Talwar Kapoor, Garima, Mohy Tabbara, Sherri Hanley and Sasha McNicoll. *How to Reduce the Depth of Single Adult Poverty in Canada: Proposal for a Canada Working-Age Supplement*. Maytree & Community Food Centres Canada (September 2022). Retrieved October 7, 2022, <https://maytree.com/wp-content/uploads/canada-working-age-supplement-report.pdf>, p. 53.

¹⁶ Talwar Kapoor, Garima, Mohy Tabbara, Sherri Hanley and Sasha McNicoll. *How to Reduce the Depth of Single Adult Poverty in Canada: Proposal for a Canada Working-Age Supplement*. Maytree & Community Food Centres Canada (September 2022). Retrieved October 7, 2022, <https://maytree.com/wp-content/uploads/canada-working-age-supplement-report.pdf>, p. 58.

¹⁷ Several options are available to reduce barriers. Please see Prosper Canada (2016). *Breaking Down Barriers to Tax Filing for People Living on Low Incomes*. Retrieved October 7, 2022, from <https://prospercanada.org/getattachment/877cb75f-4f8f-44ff-b762-af726c3afce7/Breaking-down-barriers-to-tax-filing.aspx>.

¹⁸ Campaign 2000 (2021). *No One Left Behind: Strategies for an Inclusive Recovery* Retrieved October 7, 2022, from <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2021/11/C2000-2021-National-Report-Card-No-One-Left-Behind-Strategies-for-an-Inclusive-Recovery-AMENDED.pdf>, pg. 2.

¹⁹ Canadian Centre for Policy Alternatives (September 2022). *Alternative Federal Budget 2023*. Retrieved October 7, 2022, from <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2022/09/AFB%202023%20-%20Rising%20to%20the%20Challenge%20.pdf>, p. 93.

²⁰ Income Security Advocacy Centre, Campaign 2000, Chinese and Southeast Asian Legal Centre and South Asian Legal Centre (September 2018). *Every Child Counts: Making sure the Canada Child Benefit is a benefit for all children*. Retrieved October 7, 2022, from <http://incomesecurity.org/wp-content/uploads/2020/04/Every-Child-Counts-Canada-Child-Benefit-for-All-September-2018.pdf>, pp. 3-4.

²¹ Office of the Auditor General of Canada (2022), *Access to benefits for hard-to-reach populations: independent auditor's report (Series)*. Retrieved October 7, 2022, from https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_202205_01_e.pdf, p 9.

²² Canadian Centre for Policy Alternatives (September 2022). *Alternative Federal Budget 2023*. Retrieved October 7, 2022, from <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2022/09/AFB%202023%20-%20Rising%20to%20the%20Challenge%20.pdf>, p. 93.